

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ASIE.

Smyrne, le 22 novembre. — Les Zeybecks rebelles, sous les ordres de Kell-Ahmet, viennent d'être chassés de Cassabar où ils ont perdu environ 40 hommes.

Aussitôt après que l'aga de cette ville eut été expulsé par eux, et se fut réfugié à Magnésie, Yermisaga, qui y commande en attendant l'arrivée de Kara-Osman-Oglou Hadgi-Mehemet, chef actuel de cette ancienne famille de dérebey, réunit 1000 hommes aux 300 que le gouverneur de Smyrne lui avait envoyés, et marcha sur Cassabar, où il entra le 12 de ce mois. Les Zeybecks, qui s'étaient retranchés dans la maison du gouverneur, firent quelque résistance, mais y furent promptement forcés par les assaillans, et prirent la fuite après avoir laissé 40 des leurs sur le champ de bataille.

Les troupes chargées de poursuivre les rebelles ont dû marcher sur le département d'Aidin, on commençant par Brendir et Tira-Elez Oglou, qui de son côté a rassemblé des troupes, doit se joindre au détachement de Kara-Osman-Oglou.

Du 29 novembre. — Une lettre reçue aujourd'hui de Cassabar annonce que les Zeybecks expulsés ont envoyé dire au gouverneur qu'ils iraient le visiter vendredi prochain. La milice du pays conjointement avec son aga, veille à la sûreté de la ville, aidée par Hachim-bey, qui s'est distingué dans la première attaque en pénétrant le premier par une brèche dans la maison où les assiégés étaient retranchés.

Quant à Ellès-Oglou, auquel la Porte avait donné les premiers ordres pour agir contre l'insurrection; on ne connaît pas qu'il ait fait encore aucun mouvement, quoiqu'il eût, plus qu'aucun des chefs de la Natolie, les moyens d'en arrêter les progrès. Un seul coup vigoureux mettrait fin à cette rébellion qui n'est pas partagée par la population.

BAVIÈRE.

Munich, le 7 janvier. — M. François Zolo, ingénieur autrichien, qui a reçu de l'empereur un privilège exclusif pour la construction d'un chemin en fer entre le Danube et le lac de Gmund, de Linz à Gmunden, dans la Haute-Autriche, est ici depuis quelques jours. Ce nouveau chemin en fer est le 3^e de ce genre que des sociétés particulières ont entreprises par actions depuis 5 ans dans les états autrichiens. Le capital qui doit y être employé rapportera au moins 25 p. c. d'intérêts. Toutes les opérations géométriques pour le nivellement de la route de Linz à Lambach étant déjà terminées, le travail préparatoire du terrain exécuté et la plus grande partie des matériaux transportée à Noubau et Gmunden, on peut espérer que cette route sera entièrement achevée dans le courant de l'année, et qu'elle sera même en partie praticable plus tôt.

FRANCE.

Paris, le 11 janvier. — Le roi est parti ce matin, à onze heures et demie, pour Compiègne, et l'on affirme que c'est pour s'occuper tranquillement d'un changement dans le ministère.

— Le courrier du cabinet russe ne s'est pas fait attendre. Il est arrivé deux jours après celui qui a apporté les dépêches de M. de Mortemart à notre ministère. La réponse de la Russie aux cabinets de Londres et des Tuileries, relativement aux limites de la Grèce et à la nomination du prince de Cobourg comme son souverain, est évasive, pour ne pas dire contraire. Les dispositions de cette puissance paraissent d'une retenue extrême. Observée par les autres états de l'Europe, elle continue à conserver les apparences de la modération dans ses négociations, comme elle les a gardées dans sa

victoire. Elle ne veut rien imposer, mais elle ne veut pas non plus recevoir la loi, et sa politique est d'autant plus habile dans cette occasion-ci, qu'elle se base sur l'équité. Cette conduite circospecte et lente contraste avec celle du cabinet anglais qui a agi avec des intentions ouvertement intéressées et une précipitation presque impérieuse.

Le même courrier qui a apporté des dépêches à notre cabinet en a apporté de semblables pour la cour de Londres, qui sont parties le même jour. D'après cette double réponse, qu'on peut considérer comme négative, la négociation que le duc de Wellington et M. de Polignac se flattaient de voir terminée se prolongera beaucoup encore; elle ne sera certainement point conclue avant l'ouverture des chambres, quoique notre ministère ait compté sur sa décision en les convoquant si tard. (National.)

— On écrit de St-Petersbourg: « L'ambassadeur turc Halil-Pacha doit arriver ici incessamment. On prétend que ses instructions portent d'accélérer son voyage, de manière à devancer, s'il est possible, le feld-maréchal Diebitsch. Nous ignorons quel motif peut avoir la Porte pour faire une telle diligence à son ambassadeur, mais nous avons lieu de croire qu'elle est fort inutile, parce que le comte Diebitsch ne sera pas de retour dans cette capitale aussitôt qu'on le croyait, attendu que l'empereur vient de le charger, ainsi que le général Paskevitch, d'une opération dont il avait déjà été question avant le commencement de la guerre, et qui tend à augmenter l'état numérique de la garde impériale. On profitera de cette circonstance pour récompenser, en les admettant dans ce corps, les soldats et officiers qui se sont distingués dans les deux dernières campagnes. » (Moniteur.)

— Quoique la convalescence de l'empereur Nicolas avance, à la satisfaction générale, aussi vite qu'on peut le désirer, cependant la maladie assez grave qu'a essayée S. M. I. lui a laissé encore un degré de faiblesse marqué. Néanmoins, au départ des dernières nouvelles, cette faiblesse n'empêchait plus le monarque de travailler avec ses ministres.

— Les dernières nouvelles de Madrid expriment l'espoir qu'une grande mesure sera prise incessamment en faveur des finances espagnoles. M. de Médecini a fortement appuyé auprès du roi, l'avis de M. Ballesteros, pour déterminer les plus riches monastères à venir au secours de la monarchie. Il est fortement question d'une aliénation de biens ecclésiastiques pour un capital de 160 millions de réaux, les négociations sont ouvertes à Rome à cet effet et les consentemens qui avaient été les plus difficiles à arracher, paraissent accordés. Il paraît que cette concession n'a été faite de la part d'hommes puissans que sur la promesse formelle que l'Espagne resterait monarchie absolue.

— Le 31 décembre, il faisait à Madrid un froid de 9 degrés au-dessous de zéro, et on a vu des cygnes à Bilbao, chose extrêmement rare en Espagne.

— La Gazette de France place parmi les mémoires de la journée, l'article du Constitutionnel dans lequel il est dit que « M. de Caraman a été chargé d'offrir à la reine d'Espagne un million comme présent de noces de la part du roi de France. »

— ALGER. — Il semble que le gouvernement lui-même sente le besoin de mettre un terme à la guerre que, depuis trois ans, la France fait, ou plutôt soutient avec un sérieux presque burlesque contre un forban d'Afrique qui ne peut opposer à notre marine que deux frégates, quatre corvettes et quelques corsaires la plupart désarmés.

Ce n'est donc pas de combats sur mer, c'est d'un siège qu'il s'agit.

Deux projets ont été proposés :

L'un, militaire, raisonnable et de facile exécution, consiste à transporter sur le rivage d'Alger une armée de 25,000 hommes manie de l'artillerie nécessaire pour écraser sous une grêle de boulets et de bombes, le nid de corsaires du fond duquel le don Miguel africain nargue jusquelement la puissance française.

L'autre, absurde, impraticable. C'est au pacha d'Egypte que les auteurs de ce grand projet ont sérieusement proposé de confier la réhabilitation de l'honneur français. En supposant que toute l'armée de Mehemet-Aly soit disponible et assez forte pour faire le siège d'Alger, quel chemin prendrait-elle pour s'y rendre? Fera-t-elle, à travers les déserts, une route de plus de cinq cent lieues? les beys de Tripoli et de Tunis consentiront-ils au passage des troupes de ce voisin menaçant? Lui-même se fera-t-il pour l'allée et le retour de ses troupes, à la foi suspecte de ces princes jaloux? Si le transport de cette armée doit se faire par mer, la France devra fournir et les bâtimens d'escorte, qui devront parcourir la Méditerranée de Toulon à Alexandrie, d'Alexandrie à Alger, et retourner d'Alger à Alexandrie pour revenir ensuite à Toulon; c'est-à-dire faire six fois plus de chemin qu'il ne s'en trouve par la voie directe des côtes de France aux côtes de la régence avec laquelle nous sommes en guerre. Ce n'est pas tout encore : la France sera obligée de fournir au vice-roi d'Egypte, avec un équipage de siège, des officiers d'artillerie et du génie, car Mehemet-Aly manque du personnel et du matériel nécessaires pour réduire une place fortifiée.

Telle est la capacité politique de M. de Polignac, que c'est à ce projet absurde qu'il a donné la préférence. Un capitaine d'état-major, M. Huder, aide-de-camp du général Guilleminot, a été envoyé en Egypte pour traiter gravement cette affaire ridicule; de retour, il fait en ce moment quarantaine, et M. Drovetti, qui se trouvait à Paris, est parti en poste pour recevoir les confidences de M. Huder.

— Les bibliophiles ou amateurs de livres rares et de manuscrits, précieux monumens de la calligraphie du moyen âge, échappés aux chartriers des monastères ont les yeux fixés sur la vente prochaine qui aura lieu à Paris, de la bibliothèque de M. Ch. Nodier. C'est là que tout est précieux, rarissime; sur neuf cents huit articles, il n'en est pas vingt peut-être où l'on ne reconnaisse soit une singularité littéraire, soit une curiosité de bibliographie, ou même une unité typographique, soit enfin des accessoires précieux, tels que vignettes, dessins originaux, lettres autographes, notes de savans, etc. Bien que les diverses séries de cette collection soient toutes remarquables, nous appellerons particulièrement l'attention sur la classe des Facéties. Elle est ici sans contredit la plus riche qu'on ait vue depuis longtemps dans les ventes. On y trouvera encore 50 volumes, Horace, Juvénal, Parny, Fielding, Rabelais, Montesquieu, sur papier de Chine, presque tous uniques sur ce papier, et ornés de dessins originaux des gravures, un Pindare, des Foutis imprimés sur soie, quelques rarissimes volumes imprimés par des presses particulières, ou tirés à très petit nombre, tels que les Réflexions sur les sentimens agréables, imprimés par M. Gaussecourt. — Maranzakiniana. — Les Œuvres diverses d'un auteur de sept ans. — Le Zombi du Grand Pérou. — Les Morlaques. — Ars Signorum, Geo. Dalgarno. — El Diablo Coivelo, Madrid, imprenta del Reyno, 1614. — Le premier des Stéréotypes; et une Grammaire de la langue du Bengale (le premier livre imprimé à Calcutta). — Deux Elzevirs, ni rognés, ni coupés!!! — Plusieurs volumes signés de la main de Racine, et les Heures de Marie Desmarquets, avec deux quatrains autographes de son amant Ronsard.

— Les arrivages en café au Havre en 1829 ont été de 13,680,000 liv. En 1828, ils avaient été de 15,600,000 liv., et en 1827 de 20,000,000 liv.

— The Morning-Chronicle publie très sérieusement la gasconnade suivante qui mérite d'être rapportée :

« De mémoire d'homme, nous écrit notre correspondant de France, on n'a vu à Paris un hiver

aussi rigoureux : la neige a six pieds de profondeur dans presque toutes les rues de la capitale : on emploie tous les jours 500 charettes et 4000 hommes pour procurer au public une espèce de circulation...

— On lit dans un ouvrage qui vient de paraître sur la Russie, que le nombre des causes portées devant les tribunaux de l'empire s'élève, pour une seule année, à deux millions huit cent cinquante mille.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 14 JANVIER.

Nous empruntons au *Journal de Harlem* l'article suivant que nous livrons aux réflexions de nos lecteurs ; la nouvelle n'est point encore donnée comme officielle, mais elle ne tardera pas sans doute à se confirmer : rien ne doit étonner par le temps qui court :

« On parle de la destitution de MM. le baron de la Faille d'Huyse, de le Vieilleuse, Luyben, Ingenhousz et de Bousies, tous membres de la 2^e chambre des états-généraux, le premier comme chambellan de S. M., les deuxième, troisième et quatrième, comme commissaires de districts de Bruxelles, Bontel et Breda, et le cinquième comme major de la maréchaussée.

« On prétend aussi que la pension de 1800 fls. dont jouit M. le baron de Stassart, comme ancien préfet, lui a été retirée. » (Belge.)

— La *Gazette des Pays-Bas* reproduit cette nouvelle sans commentaire :

« La *Gazette de Rotterdam* et celle de *Harlem* annoncent que trois commissaires de district, MM. de le Vieilleuse, Luyben et Ingenhousz ont reçu leur démission ; que M. de Bousies a également reçu sa démission de major dans le corps de la maréchaussée ; que le titre de chambellan est retiré à M. Dellafaille d'Huyse, et qu'enfin M. de Stassart cessera de jouir de la pension qui lui avait été accordée depuis plusieurs années.

— Une lettre de notre correspondant à La Haye, portant la date du 11 janvier, parle encore d'autres destitutions et entr'autres de celle de M. le baron de Roisin ; elle porte à dix le nombre des commissaires de district qui auraient reçu leur démission. (Belge.)

— Un des moulins de la fabrique de poudre, établi par la Cic. J. P. Gérard, sur le territoire de la commune de Clermont, district de Huy, a essuyé une explosion le 12 janvier, vers une heure après-midi ; on a principalement à regretter la perte de deux ouvriers, dont l'un a survécu pendant plusieurs heures, et conservé l'usage de la parole ; mais on n'a pu recueillir de ce malheureux ni de deux autres ouvriers qui se disposaient à rentrer à leur poste, aucun indice sur la cause de cet événement.

— M. le capitaine d'artillerie Seelig est nommé major et sera placé près de la fonderie de canons à Liège. (National.)

— On écrit d'Anvers, 11 janvier : « On vient de défendre les représentations de *Pierre de Portugal*, tragédie de M. Lucien Arnault, sur notre théâtre ; voici une copie de l'ordre qui a été donné au directeur :

« Vu le règlement sur la police du théâtre d'Anvers et les ordres de la régence, j'invite M. Ramond, directeur dudit théâtre, à suspendre les représentations de *Pierre de Portugal*, jusqu'à nouvelle disposition.

Le présent servira au besoin d'ordre.

Le directeur de police, signé *Klinckamer*.

« Le sujet de *Pierre de Portugal* est assez connu. Au second acte, scène VII, lorsque don Pèdre dit à Inès que le ministre veut emmener par ordre du roi :

Faut-il à ses agens te livrer sans défense ?

Non, non. Guerre éternelle à ceux dont l'insolence

Du sceptre chaque jour faisant haïr les droits,

Du cœur de leurs sujets déshéritent les rois.

« Le public fait retentir la salle d'un tonnerre d'applaudissemens. Ces applaudissemens se renouvellent lorsqu'au troisième acte, scène première, don Pèdre refuse une alliance étrangère et dit au roi en désignant son ministre :

Cet orgueilleux despote, objet de nos mépris ;

Cet esclave insolent qui chaque jour aspire

À régner plus que vous sur votre propre empire,

De mon sort malgré moi dispose sans pudeur !

C'en est trop ; fatigué d'une vaine grandeur,
Je me rends à moi-même en abjurant mon titre.
Simple sujet, la loi devient mon seul arbitre.
Armé de votre nom, Pachéco, j'en conviens,
Peut disposer du prince et non du citoyen.

« En voilà peut-être plus qu'il n'en faut pour allumer une excellence, et la police qui n'est pas ombrageuse, dit-on, parce que le gouvernement est fort, juste et équitable, en a néanmoins fait défendre les représentations par ordre supérieur. »

— M. de Potter vient d'écrire à M. Verboeckhoven pour lui annoncer qu'il met à sa disposition le dessin de M. J. J. Eeckhout qui se trouvait dans l'*album*.

— La régence de Venloo, pour faire face aux dépenses municipales, vient, par une résolution du 7 de ce mois, d'établir une augmentation d'impôt sur les objets suivans :

Sur la tombe, par charr. ordin. de 5 à 50 c^{ts}

Sur le beurre, par livre, . . . de 2 à 4

Sur l'avoine, par muid, . . . de 12 à 15

Sur le foin, par 500 livres, . . . de 50 à 60

Sur la paille, idem, . . . de 40 à 50

Elle a en outre établi un impôt sur les chiens, dans la proportion suivante :

Pour chaque lévrier, . . . fl. 10 - -

Pour chaque chien de trait ou de

berger, 1 - -

Pour tous autres chiens, . . . 2 - 50

La régence a également reconnu la nécessité d'une révision générale du système des octrois, et arrêté qu'un nouveau règlement y relatif, sera confectionné et publié au 1^{er} mai prochain.

— Il y a en ce moment dans les prisons de Rome un chef de bandits célèbre, nommé Gasparoni. Il est poursuivi comme auteur de 143 assassinats, et il en avoue 105.

— La rigueur de la saison met à l'ordre du jour les observations suivantes sur les froids excessifs qui ont eu lieu en Europe depuis le commencement de l'ère chrétienne. Nous croyons donc que nos lecteurs ne les verront pas réunies sans quelque intérêt.

En 558, la mer Noire est prise par les glaces durant vingt jours.

En 763, froid excessif en Orient ; la mer Noire gèle à une profondeur de 30 coudées et sur une étendue de cent milles.

En 1323, la mer Méditerranée, entièrement couverte par les glaces, ainsi que la mer Baltique, pendant six semaines.

En 1408, froid extraordinaire en Angleterre, en Allemagne et en France ; les vagues couvrent les côtes de la Bretagne d'une quantité si prodigieuse de poissons de toutes espèces que les émanations pestilentielles exhalées de leurs chairs corrompues obligent les habitans voisins à fuir de leurs demeures pendant quelque temps.

En 1570, très-grands froids en Allemagne, en Hollande, en Angleterre et en France ; en ce dernier pays, les gelées durent cette année-là depuis la fin de novembre jusqu'à la fin de février.

En 1658, froid général en Europe ; la Baltique fut si profondément prise par les glaces, que le roi de Suède, Charles X, traversa à pied le détroit appelé le Petit-Belt, à la tête d'une armée de 20,000 hommes, pour attaquer les Danois ; la glace se rompit durant la marche des troupes suédoises ; plusieurs escadrons de cavalerie furent engloutis.

En 1709, froid excessif dans toute l'Europe ; l'Adriatique est gelée dans toute son étendue ; disette générale et meurtrière ; les denrées de première nécessité, devenues rares, se vendent un prix excessif ; on ordonne à Versailles et Paris de fabriquer du pain d'avoine, qui est servi sur la table des riches et des princes. Les récoltes de l'année suivante furent très-abondantes.

En 1748, à Saint-Petersbourg, le thermomètre descend à 30 degrés.

En 1788, à Paris, le 30 décembre, le thermomètre descend à 18 degrés 3/4 au-dessous de zéro ; l'épaisseur de la glace, mesurée à Versailles le 22 décembre, est de douze pouces et demi.

En 1812, hiver mémorable par les désastres de l'armée française en Russie ; du 15 au 16 novembre le thermomètre marque de 16 à 18 degrés, ce qui cependant n'est pas une température extraordinaire dans le nord de l'Europe.

En 1820, hiver rigoureux en Europe ; le 10 janvier, le thermomètre marque 20 degrés à Berlin, le 11 janvier, 10 degrés 5/10 à Toulouse ; le 12 janvier, 12 degrés à Paris.

Il y a quinze jours, une lettre particulière de Varsovie annonçait que le thermomètre marque 20 degrés au-dessous de zéro. (J. de Paris.)

— M. Hansteen, qui a voyagé l'hiver dernier en Sibérie, donne sur le climat de ce pays des renseignements curieux :

« Pendant quatre à cinq mois de l'année le thermomètre se maintient à une température de 43 degrés centigrades au-dessous de la glace. Pendant tout ce temps, l'air de la Sibérie est d'une sérénité parfaite ; on n'y aperçoit pas le plus petit nuage. Il serait difficile, dit M. Hansteen, de trouver un aussi beau ciel pour les observations astronomiques. Le soleil se lève et se couche par un froid de 38 à 40 degrés centigrades, brillant d'un éclat parfaitement pur et tout-à-fait exempt de cette teinte rougeâtre que nous lui voyons en hiver lorsqu'il est proche de l'horizon. Il résulte de cette extrême pureté de l'air une différence très-considérable entre la température à l'ombre, et celle qu'on observe au soleil. Cette différence est si grande au printemps qu'on voit souvent la neige se fondre au soleil, tandis que le thermomètre marque à l'ombre un froid de 25 à 37 degrés centigrades.

« L'extrême pureté de l'air de la Sibérie doit être attribuée à l'élevation considérable du sol, et à l'éloignement de la mer.

« M. Hansteen partit de Tobolsk le 12 décembre et dans le voyage qu'il fit de cette ville à Irkutsk il eut constamment un froid de 25 à 43 degrés centigrades. Malgré cela, il ne manqua jamais chaque matin de faire des observations en plein air pendant une heure entière. Durant tout ce temps, il restait ordinairement exposé à un froid de 37 à 38 degrés. Le savant physicien fait remarquer que cette température lui était moins insupportable que ne l'est dans son pays (en Norvège) un froid de 15 degrés. Il attribue cette différence à l'extrême sécheresse de l'air de la Sibérie et au calme qui règne constamment dans l'atmosphère.

« Le nez et les oreilles sont les parties les plus exposées à l'effet du froid ; pendant que M. Hansteen faisait ses observations, il arrivait souvent que son domestique était obligé de l'avertir que son nez était déjà tout blanc, et requérait une prompte friction. Il avait enveloppé de cuir mince les instrumens qu'il devait manier ; car quand on touche du métal à une si basse température avec la main nue, on sent une douleur poignante, semblable à celle que produirait un charbon ardent, et il s'élève sur la peau une cloche blanche comme au contact d'un fer rouge.

« Il peut paraître au premier aspect surprenant qu'un homme puisse impunément s'exposer à une température si basse. Cependant, en 1819, le capitaine Parry et les compagnons de son expédition vers le pôle nord supportèrent dans l'île Melville un froid encore plus intense. On lit dans le récit de leur voyage, qu'un homme bien vêtu pouvait se promener sans inconvénient à l'air libre par une température de 46 degrés centigrades au-dessous de la glace, pourvu que l'atmosphère fût parfaitement tranquille ; mais il n'en était pas de même lorsqu'il soufflait le plus petit vent, car alors on éprouvait sur la face une douleur cuisante, suivie bientôt d'un mal de tête insupportable. »

** Janvier nous a ramené les plaisirs du salon, les soirées de jeu, de danse et de musique. Parmi ces brillantes distractions qui se succèdent à l'envie, la soirée musicale annoncée pour demain mérite d'être distinguée. Le choix des morceaux qui seront exécutés et dont plusieurs n'ont point encore été entendus, le talent du bénéficiaire, la bienveillance et l'intérêt que chacun lui porte, joints à l'appui de Mme. Sallard, du jeune Renkin et de notre nouveau *Figaro*, tout cela promet une assemblée nombreuse, et un des concerts les plus agréables de cet hiver. Nous en félicitons d'avance M. Henchenne, et nous applaudissons de grand cœur au succès qu'il ne peut manquer d'obtenir. T. B.

COUV D'ASSISES. — Accusation de faux témoignage et de subornation de témoins.

On ne rencontre que trop souvent des témoins trop peu pénétrés de la sainteté du devoir qu'ils ont à remplir, quand ils sont appelés en justice, et il s'en trouve aussi beaucoup qui ne se doutent pas de la juste sévérité des peines que la

loi prononcée contre ceux qui vont se parjurer devant les tribunaux. L'affaire dont la cour a eu à s'occuper pendant les trois premiers jours de cette semaine est une nouvelle preuve de la facilité avec laquelle des gens ignorants se laissent parfois entraîner à porter de faux témoignages, comme s'il ne s'agissait que de rendre de petits services de bon voisinage.

Dans le mois de juillet dernier Jacques Joseph Cop, de Hanut, blatier âgé de 28 ans et Lambert Joseph Dupont, de la même commune, blatier âgé de 23 ans comparurent devant le tribunal correctionnel de Huy comme prévenus d'avoir fait des blessures à un nommé Galand qui était mort trente à quarante jours après, sans cependant que les gens de l'art eussent pu constater que sa mort fut le résultat de ses blessures. Cette rixe avait eu lieu, selon l'acte d'accusation, parce que Galland domestique d'un cultivateur de Hanut avait surpris Cop, Dupont, et un troisième qui s'est enfui sans avoir été reconnu, faisant paître leurs chevaux dans les propriétés de son maître.

Outre les assertions précises de Galland, qui avait affirmé avoir très-bien reconnu Cop et Dupont, un autre témoin, qui se trouvait à proximité, avait aussi vu toute la scène, et reconnu Dupont à son cheval blanc. Cop et Dupont avaient sollicité les nommés Streeel, Daxhelet et Legros de venir déposer en leur faveur, leur promettant trois couronnes de récompense. Dupont avait même confié à Streeel que c'était Cop et lui qui avaient battu Galand et avait dit à cette occasion qu'il vendrait son cheval blanc, en ajoutant : *c'est la troisième fois que sa robe blanche me trahit : il finira par me mettre dans l'embarras.*

Trois témoins Sohy et sa fille et le nommé Jamouille, vinrent cependant déposer devant le tribunal correctionnel de Huy, l'avoir rencontré Cop et Dupont à des heures et dans des lieux où leur présence rendait impossible leur coopération au délit qui leur était imputé.

Le tribunal de Huy remit le jugement de la cause à un autre jour, pour donner au procureur du roi, le tems d'éclaircir ces contradictions.

La veille du jour où les témoins devaient comparaître de nouveau, Sohy alla trouver le bourgmestre de sa commune, (Villers-le-Peuplier) lui avoua d'avoir prêté faux-témoignage en faveur de Cop et lui demanda conseil pour sortir d'embarras : le bourgmestre le renvoya au brigadier Mignolet à qui Sohy fit les mêmes aveux, ajoutant que la misère l'avait entraîné, que Cop lui avait promis de l'argent, et ne lui avait donné que quatre florins de Liège.

Cependant dès le lendemain, de nouveaux témoins furent entendus au tribunal correctionnel, et entr'autres Streeel et Daxhelet qui déposèrent des tentatives de corruption que les prévenus Cop et Dupont avaient faites auprès d'eux, et Cop et Dupont furent condamnés comme coupables de blessures faites à Galland.

C'est à cette occasion que Sohy, sa fille et Jamouille ont comparu devant le cour d'assises de Liège, comme accusés de faux témoignage en matière correctionnelle, en faveur de Cop et de Dupont, qui les avaient subornés à prix d'argent ou par promesses, et Cop et Dupont comme accusés de subornation des témoins sus-nommés, soit en leur donnant de l'argent, soit en leur faisant des promesses quelconques.

La défense de Cop et Dupont était confiée à M^e Forgeur, celle de Sohy, et de sa fille à M^e Herla et celle de Jamouille à M^e Bottin.

La cour a déclaré tous les accusés coupables; mais sans qu'il fût constant que la subornation eût eu lieu à prix d'argent. Sohy avait retracté, dans le cours de l'instruction, les aveux qu'il avait faits au brigadier Mignolet, disant qu'on lui avait arraché par la terreur des propos irréfléchis et inexacts.

Sohy et sa fille ont été condamnés à deux ans de prison, et Jamouille à trois ans. Quant à Dupont et Cop, qui avait encouru la peine des travaux forcés à tems, la cour, usant à leur égard de toute la latitude que laisse l'arrêté de 1815, les a condamnés au minimum de la peine de réclusion (cinq ans) en les exemptant de l'exposition publique.

V. Ho.

OBSERVATIONS d'un pétitionnaire sur le Message du roi. Broch. in-8°. Bruxelles 1829.

Depuis quinze ans, d'énormes charges pèsent sur le pays, et principalement sur le midi, où le fisc a ruiné plusieurs industries. On a, par arrêté, augmenté ou créé des impôts, spoliation dont les citoyens se croyaient défendus par l'art. 197 de la loi fondamentale; l'emploi des deniers publics a été soustrait à tout contrôle véritable, tant par l'obscurité des comptes présentés aux chambres, que par suite de l'omnipotence du syndicat; et quelque jour le pays, sans garantie contre la dilapidation, aurait pu apprendre que des taxes nouvelles allaient être frappées pour couvrir un déficit de quelques centaines de millions.

Nous n'avons pas été mieux traités sous le rapport des garanties politiques. On nous a enlevé le jury et la publicité des débats; nous avons été pendant quinze ans livrés à la merci de juges amovibles, soumis au régime des conflits et des arrêts, et le pays menacé d'une législation pénale, dont le souvenir éternisera le déshonneur des hommes du pouvoir. Depuis, leurs véritables intentions se sont encore plus clairement dessinées. Ici comme en France le pouvoir repousse les formes constitutionnelles, et c'est décidément pour l'existence même du gouvernement représentatif qu'il s'agit de combat-

tre. Les intentions comme les moyens sont les mêmes. Le ministère Villèle s'en était pris à la presse: c'est de cette sauvegarde de toutes les garanties que le ministère Van Maanen conspire la ruine.

La presse a trouvé un défenseur éclairé dans l'auteur des observations sur le Message royal. C'est principalement dans ses rapports avec le projet contre cette précieuse garantie qu'il considère le manifeste ministériel, en fait ressortir les contradictions et le réduit à l'absurde.

« C'est la presse, dit le Message, qui a provoqué la dissension, le mécontentement, l'esprit de censure et de révolte, qui a attaqué et miné la tranquillité publique, la marche libre du gouvernement, et l'observation des devoirs attachés aux fonctions publiques. »

« Que va penser l'Europe d'un pareil langage, dit l'auteur des Observations? Ne dirait-on pas que nos provinces sont en combustion? que le feu est aux quatre coins du royaume? Heureusement notre ministère a pris soin de se réfuter victorieusement lui-même. La presse, dites-vous, a attaqué et miné la tranquillité publique, et vous commencez par déclarer que nous jouissons de la paix au-dehors et de la tranquillité au-dedans, que l'industrie et le commerce fleurissent, et que les lois règnent ainsi que la liberté civile et politique. »

« La presse a attaqué et miné la marche libre du gouvernement et l'observation des devoirs attachés aux fonctions publiques. »

« Oui, la presse a attaqué la marche libre du gouvernement. Le but de tous les vœux de toutes les pétitions, c'est que cette marche soit réglée désormais par la loi fondamentale. Quant à l'observation des devoirs attachés aux fonctions publiques, en quoi l'a-t-elle attaquée? A moins toutefois que ce soit un devoir attaché aux fonctions publiques que d'intervenir pour influencer les élections! Les impôts, quelqu'onéreux qu'ils soient, ne se perçoivent-ils pas avec facilité? Les lois ne sont-elles pas exécutées? où avez-vous découvert l'esprit de sédition et de révolte? Cessez donc de calomnier les Belges, qui, privés de droits sacrés, n'emploient que des moyens légaux pour les reconquérir. »

« C'est la presse qui a provoqué le mécontentement. Nous invoquerons ici pour vous répondre l'autorité de M. Benjamin-Constant. »

« Toutes les fois qu'une nation est agitée, dit le célèbre publiciste, l'on peut même avant de connaître ses griefs, décider que son gouvernement a tort. Une nation, en effet, n'est jamais volontairement mécontente. La majorité chez tous les peuples n'aspire qu'au repos, parce que le repos est pour elle la condition indispensable à l'exercice de ses facultés et au développement de son industrie. »

Notre auteur oppose ensuite aux doctrines ministérielles sur la liberté de la presse, les déclarations récentes des trois branches du pouvoir législatif en France.

Charles X, disait en février dernier : « La presse affranchie, jouit d'une entière liberté. Si la licence sa funeste ennemie, se montre encore à l'abri d'une loi générale, la raison publique qui s'affermirait et s'éclaircit fait justice de ses écarts. »

Voici un extrait de la réponse de la chambre des pairs : « La presse vous doit la liberté entière, et votre haute sagesse a affirmé par là les bases du gouvernement constitutionnel. »

La chambre des députés disait dans la même circonstance : « L'affranchissement de la presse sera un de vos plus beaux titres de gloire dans la postérité. La licence ne rencontre aucune sympathie dans des peuples heureux et des cœurs satisfaits. »

Notre ministère répondra, sans doute, qu'il n'a point de leçons à recevoir d'un autre pays. Mais comment expliquera-t-il l'étrange contradiction où il tombe : il déplore les résultats de la liberté de la presse et promet des concessions sur la plupart des griefs que la presse a signalés, et entr'autres sur la liberté de langage, sur l'organisation judiciaire et sur les conflits, Concessions toutefois que lui ont arrachées des pétitions, qu'il regarde comme séditionneuses.

L'auteur s'occupe aussi de la question de l'instruction. Il défend les principes de M. de Potter et

convient que la liberté d'instruction doit être limitée par une sage surveillance dont il fait un devoir au gouvernement. Cette liberté, dit-on, nous conduirait à la confusion, à l'anéantissement de la civilisation. Elle existe pourtant en Amérique, où certes, la civilisation ne recule pas. La vérité et l'honneur sont invinciblement appelés à s'unir; c'est la destinée que lui prédit la philosophie, et c'est renier le noble dogme de la perfectibilité humaine que de fléchir sous la doctrine d'asservissement que fait aujourd'hui prêcher le pouvoir.

EXPOSÉ HISTORIQUE DES FINANCES du Royaume des Pays-Bas depuis 1813, traduit de l'Allemand. in-8°. Bruxelles 1829.

Les journaux se sont déjà occupés de cet ouvrage. Il a été invoqué plusieurs fois dans la dernière discussion du budget et on lui doit la révélation de plusieurs faits financiers d'une haute importance. La traduction qui en avait été annoncée a paru depuis quelque tems à Bruxelles. Le traducteur a ajouté un nouveau prix à son travail en le faisant précéder d'un morceau fort remarquable sur nos finances, publié autrefois par l'*Observateur Belge*. En attendant que nous puissions revenir sur cet ouvrage, nous en citerons un passage :

« En jettant encore un regard sur l'économie politique des Pays-Bas, dans toute son étendue, nous n'y trouvons pas moins de quatre budgets, savoir : »

- 1° Le budget décennal qui est converti par des impôts fixes;
- 2° Un budget annuel, auquel il est de même fourni par des impositions;
- 3° Un second budget annuel auquel le syndicat d'amortissement fournit un subside; et
- 4° Le budget secret du syndicat d'amortissement, qu'il n'appartient pas aux profanes de pénétrer (1).

« Un budget n'est pas tout simplement un compte, mais c'est le tableau détaillé de l'administration. »

« Il y a donc dans l'état des Pays-Bas quatre administrations distinctes, et dans cette hypothèse, cet état peut être comparé à un particulier qui tient quatre ménages; ce dont les suites ordinaires n'ont pas besoin de commentaire. »

« Un tel ordre dans les finances appartient exclusivement aux Pays-Bas; et le politique, même le plus pénétrant, pourrait être fort embarrassé de se faire une idée juste de la cohérence du tout. »

« Il n'est donc nullement étonnant que dans un pareil état de choses les plaintes sur l'obscurité qu'on met dans la reddition des comptes, se renouvellent et s'accroissent à chaque session des États-Généraux. »

« Dans une telle position, le premier moyen qu'on doit employer pour faire disparaître ce mal toujours croissant, doit être, d'introduire de la simplification dans l'administration, et de ramener à l'unité les divers budgets qui existent; c'est alors que l'urgence des besoins, qui ne trompe jamais en matière de finances, fera d'elle-même le reste. »

« Sans doute que par sa trop longue durée le mal a pris de profondes racines, qui ne pourront être coupées qu'avec de grandes difficultés et même en froissant douloureusement une quantité d'intérêts divers. »

« L'histoire nous apprend néanmoins que les ténèbres, quelle que soit parfois leur ténacité, finissent toujours par se dissiper dès qu'on y porte la lumière, et sans doute que la même chose aura lieu relativement à l'objet que nous venons de traiter. »

(1) Réemment on a publié un état de situation.

TEMPÉRATURE A LIÈGE, du 14 janvier. — A 8 heures du matin, 3 degrés sous zéro; à 2 heures, 3 degrés idem.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, du 13 janvier.

Naissances : 3 garçons, 2 filles.

Mariages 3, savoir : Entre Henri Servais Bret, journalier, à la Chartreuse, et Catherine Simonis, journalière, rue Longdoz. — Christian Drion, briquetier, faubourg Ste. Walburge, et Marie Catherine Minet, journalière, au même domicile. — Pierre Joseph Leredoté, portefaix, faubourg Ste. Marguerite et Marguerite Redoté, journalière, même faubourg.

Décès 2 garç., 1 fille, 4 homme, 4 femme, savoir : Gille Bury, âgé de 70 ans, houviller, rue St-Nicolas en Glain, veuf d'Agnès Maréchal. — Elisabeth Hermens, âgée de 39 ans, rue devant la Boucherie.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SALLE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

Vendredi quinze janvier 1830, GRAND CONCERT vocal et instrumental, donné par L. HENCHENNE, professeur à l'École Royale de musique.

PROGRAMME. — Première partie.

- 1^o Ouverture des Deux Nuits, par Boyeldieu.
- 2^o Duo de la Muette de Portici, chanté par MM. P.... et H..., élèves de l'École Royale.
- 3^o Fantaisie pour le hautbois, composée par Brod, exécutée par M. Redlich, professeur à l'École Royale.
- 4^o Scène du Siège de Corinthe, chantée par Mde. Sallard.
- 5^o L'Orage, morceau concertant pour la flûte, composé par MM. Becquie et Guillou, exécuté par L. Henchenne.

Deuxième partie.

- 1^o Ouverture de Guillaume Tell, par Rossini.
- 2^o Air chanté par M. Haly, élève de l'École Royale.
- 3^o Fantaisie et variations pour le violon, sur plusieurs motifs de la Vestale, composées par Lafont, exécutées par M. Renkin, élève de l'École Royale.
- 4^o Romance de Guillaume Tell, chantée par Mde. Sallard.
- 5^o Introduction et variations pour la flûte, sur la marche avorite de la Muette de Portici, composées et exécutées par L. Henchenne.

Le CONCERT commencera à 6 heures.
Prix d'entrée : 4 florin 50 cents.
NB. On peut se procurer des cartes à l'avance, au prix de la souscription, rue du Pont-d'Avroy, n^o 539.

La PERSONNE qui a PERDU un SCHAL, peut se présenter rue Salamandre, n^o 472. 557

Victoire MINETTE a l'honneur de prévenir le public qu'elle continue le commerce d'aunage établi rue Neuvice, n^o 947, au Porc d'Or.

Son MAGASIN est parfaitement ASSORTI en draps, cuirs de laine, zéphirs, castorines; flanelles, mérinos, toiles et généralement tout ce qui rapport à son commerce. Ses prix seront toujours établis de la manière la plus équitable.

Elle réclame la continuation de la confiance des personnes qui l'en ont honorée. 561

V^o Ant. ANSIAUX, rue Vinave-d'He, n^o 608, vient de RECEVOIR un ASSORTIMENT de COUVERTURES en laine et en coton, de toutes grandeurs et de toutes qualités. Elle a reçu aussi des ÉTOFFES pour robes de DAMES et des FLANELLES. Son magasin est toujours assorti de MÉRINOS, TOILES, LINGES, et de tout ce qui concerne le commerce d'aunage. 560

Ju.-Bapte. LARDINOIS VENDRA, vendredi prochain, rue derrière le Palais, n^o 74: « Bonne horloge, commodes et secrétaires en marqueterie, bois de lits dont un en acajou; matelas; couvertures; linges de corps et de table, glaces; presse à linge; habillemens; déjeuners dorés; pompe à bière; charette; un perroquet; 4200 oignons vulgairement nommés soleil d'or, etc., etc. » 532

HUITRES anglaises, chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel-de-Ville

HUITRES anglaises chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises vertes à 4 fl. 30 cents, chez L. ANDRIEN, fils Souverain-Pont, au Petit Pavillon Anglais, n^o 320. 214

Cabillaux, Turbots, Rivets, Raies, chez L. ANDRIEN, fils au Petit-Pavillon Anglais, Souverain-Pont, n^o 320. 938

HUITRES anglaises 1^{re} qual. à 1 fl. 30 chez PERET, rue Ste-Ursule

Cabillaux, Rayes, Rivets, chez PERET, rue Ste-Ursule. 876

ECREVISSÉS de Mer à 30 cts. jusqu'à 60 chez PERET, rue Ste-Ursule. 452

POISSONS de MER très frais au Moriane, rue du Stockis. 27

29 A VENDRE aux enchères publiques, lundi premier février prochain, à 2 heures de relevée, en l'étude du notaire DE BEFVE :

- 1^o Une vaste MAISON à porte cochère, située rue Féronstrée, n^o 590, à Liège, contenant de grands appartemens ornés de glaces, avec cour, remise, écurie, citernes, plusieurs caves, pompes, fontaines et plusieurs jets d'eau;
- 2^o Cinq actions divisées par 32^e dans la bouillière dite l'Esperance à Seraing.

Sous les clauses du cahier des charges à voir en l'étude dudit notaire, rue Sœurs de Hasque, n^o 284.

Lundi, premier février 1830, à neuf heures du matin, on exposera en VENTE aux enchères publiques chez le sieur Stienon, cabaretier à MEEFFE, par le ministère du notaire PURAYE, QUARANTE-UNE PIÈCES DE TERRE, sises sous les communes de MEEFFE, ACOSSE, WASEIGE, SERRON et SERRESSIA, commune de FORVILLE. Les acquéreurs auront toute sûreté et facilité pour le paiement.

S'adresser audit notaire PURAYE, à BURDINNE, et à M^o BERLEUR, avoué, rue Gerardrie, n^o 772, à LIÈGE, pour les clauses et conditions de la vente. 533

La dame Marie Antoinette Hubertine Devaux, veuve de feu Hubert Ansiaux, négociant, marguillier trésorier de la collégiale de Huy, prévient les personnes qui pourraient avoir des affaires à traiter, soit pour objet de commerce, ou autre de famille, que comme tutrice naturelle de ses enfans, et propriétaire des biens lui dévolus du côté de ses parens, elle ne reconnaîtra aucune gession, qu'on pourrait avoir fait en son nom depuis le 28 août 1829, se réservant la direction et gession, tant de son ménage que des affaires qui concernent sa famille;

Prévenant les personnes qui pourraient avoir des affaires à traiter avec elle, qu'elle refuse toutes procurations et pouvoirs qu'elle aurait pu donner jusqu'à la date précitée;

Déclare ne considérer le subrogé-tuteur lui désigné par le conseil de famille que comme surveillant et non gérant, sauf les cas fortuits, se déclarant la soussignée maîtresse des biens qu'elle a hérités de feu ses parens, comme sa propriété personnelle;

En outre, propriétaire de l'usufruit des biens lui délaissés par feu son mari, moyennant compte à rendre à la majorité des enfans, prévenant en outre qu'elle considère comme non avenues toutes dettes soit pour pension ou autres que pourrait avoir fait et faire à l'avenir, son fils aîné, Charles Ansiaux, mineur, qui a quitté la maison paternelle sans son autorisation, ni sans celles d'un conseil de famille en due forme et approuvé par les tribunaux compétents.

Huy, 12 janvier 1830. V^o ANSIAUX.

Au MAGASIN Place-Verte, n^o 780, sont arrivés les assortimens de laines de France: tels que bas et chaussettes de toute qualité et grandeur, gilets, jupons, calçons, camisoles et robes d'enfans, en laine, en flanelle et en cachemirs, bonnets grecs, écharpes et nouveaux fichus en laine. Il y a les mêmes articles en tricoté. Bas de soie noirs et blancs, bas fil d'Ecosse, grand choix de bas de coton à jours ainsi qu'unis, gros de Naples et Florence noir, foulards des Indes et autres, cravates de soie noire et de fantaisie, idem Indiennes, batistes, barèges et autres, fichus en tous genres, crêpe de Chine, indigène, cotonnettes, madras et mouchoirs de poches, toiles, et les plus beaux linges de table damassés etc., etc. Au plus grand choix et à des prix très avantageux. 883

Le 28 janvier 1830, à 9 heures du matin, on procédera à la VENTE de CHÊNES et SAPINS dans les bois de la NEUFVILLE en CONDROZ. A crédit. 553

28 VENTE d'une belle et grande MAISON propre à tenir équipage ou pour y établir une Hôtellerie, un Pensionnat ou un Commerce en gros.

Liège le 3 février 1830, à 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère du notaire LIBENS, place St Pierre, n^o 21, à la VENTE d'une MAISON sise à Liège, Fond St-Servais, Nos 447 et 448, contenant plusieurs beaux et grands quartiers, de superbes salons, grands greniers, de belles caves, remises et écuries, un jardin en terrasse, une grande cour avec son entrée sur la Place au moyen d'une porte cochère surmontée d'un balcon, le tout en très-bon état, l'acquéreur aura toutes les facilités désirables pour le paiement du prix. S'adresser pour connaître les conditions audit notaire chez qui on pourra aussi traiter de gré-à-gré avant le jour de la vente.

Les bourgmestres et assesseurs de la commune de SOUMAGNE procéderont publiquement, le lundi 25 janvier 1830, à dix heures du matin, en la maison commune, à l'adjudication en plusieurs lots des REPARATIONS à faire tant à la Toiture qu'aux Bancs de l'Église du même lieu, aux charges, clauses et conditions dont le cahier est déposé au secrétariat municipal, où on peut en prendre inspection. 496

A VENDRE une belle et vaste MAISON, ayant magasin et jardins, située rue derrière le Palais, cotée n^o 71. S'adresser au quai d'Avroy, n^o 574. 222

VENTE D'UNE MAISON PROPRE AU COMMERCE.

En l'étude du notaire BERTRAND, il sera procédé le lundi 18 janvier 1830, à deux heures, à la vente aux enchères d'une maison, avantageusement placée pour le commerce, rue Gerardrie, n^o 624; l'acquéreur aura la faculté de continuer le service de plusieurs rentes qui grèvent cette maison et pour le paiement du surplus du prix, il lui sera accordé des facilités.

VENTE DE CHÊNES.

Le 10 février 1830, 11 heures matin, vente aux enchères dans le bois des HAYES, à WARET-L'ÉVÊQUE, canton de Héron, de 600 chènes, consistant en vermes, poutres et gros arbres. — Recours aux pieds des arbres.

A long CRÉDIT et moyennant caution connue du notaire LOUMAYE. 278

VENTE DE CHÊNES ET HÊTRES.

Le 9 février 1830, 10 heures matin, vente aux enchères dans le bois à PORTIONS et BOCCA-MON-FILS, situés à WARET, commune de Marche-les-Dames, de 800 chènes et hêtres, consistant en poutres, vermes et gros arbres de la plus belle qualité. — Recours aux pieds des arbres.

Ces bois étant à portée de la Meuse offrent des avantages aux acheteurs.

A long CRÉDIT, moyennant caution connue du notaire LOUMAYE. 279

L'on DEMANDE pour la campagne, un JARDINIER-DOMESTIQUE, non marié, de l'âge de 24 à 40 ans. — S'adresser au bureau de cette feuille.

30 A VENDRE, pour en jouir dès-à-présent, un JARDIN avec MAISONNETTE, en très-bon état, situé aux WÉINES, ayant une vue très-agréable. — S'adresser à M^o FORGEUR, avoué, domicilié à Liège, rue d'Amay.

DEUX PIANOS de rencontre à VENDRE, rue d'Amay, n^o 654. 548

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

Demande en concession de Mines de Fer.

Par pétition, enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 2 janvier 1830, sous le n^o 1329 du répertoire particulier, son excellence le comte de Mercy-Argeoteau, grand chambellan du roi, etc., domicilié à Bruxelles, a formé une demande en concession de Mines de Fer, situées sous des terrains d'une étendue superficielle de 1800 bonniers 90 perches, dépendans des communes de Vierset-Barse, Marchin, Vyle et Taroule et Ramelot, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au Nord-Ouest, partant de l'endroit où le ruisseau dit Wave traverse le chemin dit de la belle Maison au Pournau, par une ligne droite longue de 3700 aunes, tirée sur la jonction du chemin de Huy à Strée avec celui conduisant au lieu dit la Sarte.

Au Nord-Est, de ce point suivant dans toutes leurs sinuosités les limites qui séparent la commune de Vierset de celles de Tibange et de Strée jusqu'à la rencontre du chemin dit Tige des Oneux.

Au Sud-Est, delà par une ligne droite longue de 3540 aunes, aboutissant à l'endroit où le ruisseau de St-Pierre se réunit à la rivière du Hoyoux.

Au Sud-Ouest, par une ligne droite longue de 5410 aunes, tirée de ce point à celui de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers cinq cents par bonnier métrique.

Les États-députés de la province de Liège, en conformité de la loi du 21 avril 1810, et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818, et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820.

ARRÊTENT :

Art. 1^{er}. Les bourgmestres de Liège, Huy, Vierset-Barse, Marchin, Vyle et Taroule et Ramelot, province de Liège, et Bruxelles, province du Brabant Méridional, seront affichés pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée.

Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

Art. 2. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication.

Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande en concession dont il s'agit.

3. Immédiatement après le délai de quatre mois, les autorités susmentionnées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province, et expédié aux bourgmestres prénommés.

Fait à Liège, en séance, le 6 janvier 1830, où étaient présens nobles et très honorables seigneurs,
Baron de Crassier, Walbray, de Collard Trouillet,
Bellefroid,
Deleuw,

Le président, signé SANDBERG.

Par la députation, le greffier des états, Signé Brandès.

Pour expédition conforme :
Le greffier des États, chevalier de l'ordre du lion belge, Signé BRANDÈS.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 11 janv. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1829, 108 fr. 50 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 100 fr. 00 c. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 déc. 1829, 84 fr. 55 c. — Actions de la banque, 480 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne, 1829, 82 fr. 1/2. — Emprunt d'Haïti, 435 fr. 00 c.

Bourse d'Amsterdam, du 12 janvier. — Dette active, 131 1/2. — Idem différée 1 1/2. — Bill. de ch. 26 1/2. — Syndicat d'amortissement 4 1/2, 000 0/0. — Rente remb. 2. 98 7/8. — Act. Société de comm. 89 1/2 0/0. — Russ. H. et C^e 5, 105 3/8. — Dito ins. gr. li. 71 1/8. — Dito C. Ham. 101 3/4. — Dito em. à L. 5, 102 3/4. — Danois à Long. 76 1/8. — Ren. fr. 3 0/0, 85 5/8. — Esp. H 5 1/2, 45 0/0. — Dito à Paris, 41 1/2. — Rente perpét. 62 1/2. — Vienne à Bang. 1535 40. — Métall., 101 1/4. — A Rot. 1^{er} L. 100 0/0. — Dito 2^e L. 412 0/0 00. — Lots de Pologne 104 0/0 0/0. — Naples Falconet 5, 88 3/8. — Dito Londres 99 5/8 00. — Brésilienne 72 1/2.

Bourse d'Anvers, du 13 janvier. — Effets publics. Les cours ont fermés comme suit : Actions de la société commerciale des P. B., 00 0/0 — Métalliques, 104 1/2. — Lots 409 A. — Napolitains 99 1/2 P. — Anglais 00 0/0. — Le Sicile 1200, 80 1/4 P. — Ducats 600, 88 3/4. — Le G. hard 00 0/0 — La rente perpétuelle 62 1/2 62 1/4 P. — Le Polonais, 104 0/0 A. — Anglo Danois, 73 3/4. — Brésilienne 72 0/0 P.

Changes. — L'Amsterdam à courts jours 114 0/0. — Le Paris s'est soutenu et fait à la côte d'avant-hier. — Londres était sans affaires. — Hambourg à courts jours 35 3/4 à deux mois 35, et trois mois 34 7/8 papier. — Francfort courts jours 36 1/16, trois mois 35 1/16.

H. LIGNAC, imprim. du Journal, place du Spectacle, à Liège.